

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,  
le 5 février à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances d'Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
31 JANVIER 2019

DATE d'AFFICHAGE  
11 FEVRIER 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Mme Yvette LOUER, - M. André PAJOLEC.

**M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

**M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CALLE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°07-2019 – AMENAGEMENT - PLAN DE MOBILITE RURALE 2019-2024 – APPROBATION DU  
PROGRAMME D'ACTIONS**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée depuis 2017 dans l'élaboration de son plan de mobilité rurale sur son territoire aux côtés de Questembert Communauté, ce afin de répondre aux enjeux de mobilité sur les deux territoires communautaires.

Le diagnostic fait état :

- d'un territoire attractif, majoritairement rural et touristique avec une certaine attractivité résidentielle (près d'un actif sortant sur 2 travaille sur l'agglomération de Vannes),
- d'un bassin de vie et de déplacements important : 7 déplacements sur 10 (tous motifs) se font au sein du territoire et 53 % des actifs résident et travaillent sur le territoire,
- d'une nécessaire dépendance à l'usage de la voiture : 92 % des ménages sont motorisés et plus de 8 déplacements domicile-travail sur 10 sont réalisés en voiture,
- d'une mobilité quotidienne locale importante : 45 % des déplacements (tous motifs) se font à destination des polarités principales de Muzillac et Nivillac/La Roche-Bernard,
- d'un potentiel important de captifs des modes alternatives à la voiture estimée à 30 % de la population : plus de 30 % des déplacements réalisés en modes doux sont des déplacements de proximité,
- de bonnes conditions d'accessibilité et de circulation routière, d'une densité intéressante de circuits scolaires, d'un nombre d'aires de covoiturage en augmentation mais d'une offre de transports collectifs limitée, d'une augmentation des trafics routiers de +10 % en 5 ans sur les routes départementales et d'un manque d'itinéraires locaux vélos et piétons.

Sur la base de ces constats, trois enjeux principaux sont ressortis :

- améliorer les conditions de déplacements de proximité (courte distance), importants sur le territoire communautaire,
- tenir compte des besoins de déplacements selon les lieux de résidence et les catégories de population,
- optimiser et développer les offres de transport existantes sans opposer l'usage de la voiture.

Un programme d'actions a ainsi été élaboré avec pour objectifs principaux de :

- promouvoir, faciliter et sécuriser la pratique du vélo sur le territoire, aussi bien à vocation utilitaire que de loisirs,
- développer la pratique du covoiturage, notamment pour le travail,
- offrir des alternatives aux populations, notamment jeunes, âgées et non motorisées, dépendantes des mobilités alternatives à l'automobile et simplifier l'accès aux services.

Les principales actions sont décrites dans le tableau annexé à la présente délibération. Du fait du travail partenarial mené avec Questembert Communauté, un certain nombre d'actions seront mutualisées entre les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'élaboration de ce plan de mobilité rurale s'est basée sur le travail de différentes instances d'élus et d'acteurs du territoire (comité technique, comité de pilotage et bureau communautaire). Une phase de concertation et de co-construction a également été menée par l'intermédiaire d'entretiens, d'enquêtes de population et de groupes de travail.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**35 voix pour, 1 abstention : M. Pierre PRAT**) :

- **APPROUVE** le Plan de Mobilité rurale au travers de son programme d'actions annexé à la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits en fonctionnement et investissement dans les budgets à venir tout en respectant le Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement (PPFI),
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre le Plan de mobilité rurale.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 08/02/19  
Le Président,

